

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 1er mai 2023 à 19h, au centre municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

Mme la mairesse	Josée Marquis
M. le conseiller	Yanik Levasseur
Mme les conseillères	Cynthia Marceau-D'Astous Isabelle Truchon Johanne Thibault

EST ABSENT

M. les conseillers	Raphaël Helgerson-Gendron Jean-Luc Bérubé
--------------------	--

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

La directrice générale et greffière-trésorière	Madame Jessica Bouchard
--	-------------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la mairesse Josée Marquis ouvre la séance 19h et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

RÉSOLUTION #2023-63
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal du 3 avril 2023;
4. Présentation des comptes;
5. Engagement de crédit (dépenses);
6. Déclaration de compétence de la MRC de La Matanie relativement à l'ensemble du domaine du transport collectif de personnes;
7. Choix d'un contracteur pour le nivelage des chemins;
8. Mandater Marc Lussier pour la préparation de l'appel d'offres sur invitations pour le tronçon I026;
9. Mandater Marc Lussier pour la préparation du devis d'appel d'offres sur invitations pour l'inspection des conduites d'égout;
10. Nomination d'un représentant(e) municipale pour le Réseau Biblio;
11. Correction des dépenses incompressible de 2023;
12. Fin de la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale du programme PRABAM;
13. Désignation – personne responsable de la gestion des cours d'eau pour le territoire de la Municipalité de Saint-Adelme;
14. Désignation – adjoint à l'inspecteur de la MRC de La Matanie responsable de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées pour le territoire de la Municipalité de Saint-Adelme;

15. Autoriser la Directrice générale, Jessica Bouchard, à signer les documents de la demande financière au Fonds Région et Ruralité - volet 4 de soutien à la coopération intermunicipale (chargée de projets);
16. Demandes de soumissions pour creuser les fossés;
17. Autoriser l'accès au compte Accès d Desjardins à Madame Annick Hudon comme administratrice secondaire;
18. Autoriser l'accès à ClicSécur à Annick Hudon (Directrice Générale adjointe);
19. Autoriser l'accès à CléGC à Annick Hudon (Directrice Générale adjointe);
20. Signature du contrat de location d'un tracteur Fendt, FT822S4 pour deux ans;
21. Autoriser la Directrice générale, Jessica Bouchard, à signer les documents de la demande financière au Fonds Région et Ruralité - volet 4 de soutien à la coopération intermunicipale (achat de machineries);
22. Avis de motion pour un règlement d'emprunt;
23. Prise d'acte-dépôt divulgation des intérêts pécuniaires des élus municipaux;
24. Varia;
25. Période de questions;
26. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-64
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2023

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Johanne Thibault, et résolu;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. Madame Jessica Bouchard, Directrice générale greffière-trésorière, fait la lecture des comptes.

RÉSOLUTION #2023-65
APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Monsieur Yanick Levasseur et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de cent vingt et un milles cent et trente-trois cents (121 100.33\$) et les salaires payés au montant de neuf milles trois-cent soixante-treize et cinq cents (9 373.05\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de cent trente mille quatre cent soixante-treize et trente-huit cents (130 473.38\$).

Yanik Levasseur

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Jessica Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2023-66
DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MRC DE LA MATANIE RELATIVEMENT À L'ENSEMBLE DU DOMAINE DU TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adelme ne possède aucun employé et ni équipement dédiés au domaine du transport collectif de personnes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Isabelle Truchon et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de la Municipalité de Saint-Adelme déclare la compétence à la MRC de La Matanie à l'égard de tout le domaine du transport collectif de personnes (incluant le transport en commun et le transport adapté).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7. Choix d'un contracteur pour le nivelage des chemins

Ce point doit être reporter à une prochaine séance car il n'y a pas quorum puisqu'une conseillère ne peut voter car elle a un intérêt pécunier.

RÉSOLUTION #2023-67

MANDATER MARC LUSSIER POUR LA PRÉPARATION DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATIONS POUR LE TRONÇON I026

CONSIDÉRANT QU'il faut changer le tronçon I026 du réseau d'égout.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous de mandater Monsieur Marc Lussier de la FQM pour préparer l'appel d'offres sur invitations pour le tronçon I026

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-68

MANDATER MARC LUSSIER POUR LA PRÉPARATION DU DEVIS D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATIONS POUR L'INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QUE selon l'échéancier nous devons procéder à l'inspection de 1 641m de conduites d'égout;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Thibault et résolu de mandater Monsieur Marc Lussier de la FQM pour la préparation du devis d'appel d'offres sur invitations pour l'inspection des conduites d'égout.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-69

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT(E) MUNICIPALE POUR LE RÉSEAU BIBLIO

Sur une proposition de Madame Isabelle Truchon, il est unanimement résolu de nommer Madame Cynthia Marceau-D'Astous représentante de la municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-St-Laurent; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-70

CORRECTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE 2023

CONSIDÉRANT QU'il y avait une erreur dans le montant total des dépenses incompressibles de l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yanick Lvasseur et résolu que les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2023 :

Conseil Municipal	
211 000 131 à 211 000 200	36 862\$
Administration	
213 000 141 à 213 000 310	67 230\$
Police	

214 000 141 à 214 000 670	33 474\$
Salaire régulier-autre	
219 000 141 à 219 000 200	2 652\$
Protection contre incendie	
222 000 250 à 222 000 951	122 353\$
Voirie municipale	
232000 141 à 232 000 725	119 261\$
Enlèvement de la neige	
233 000 141 à 233 000 681	168 083\$
Éclairage de rues	
234 000 681	9 979\$
Réseaux de distribution de l'eau	
241 300 141 à 241 300 681	68 909\$
Réseaux d'égouts	
241 500 141 à 241 500 521	5 000\$
Matières résiduelles	
245 000	70 933\$
Total	704 736\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-71

FIN DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX VISÉS PAR LA REDDITION DE COMPTE FINALE DU PROGRAMME PRABAM

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelme a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Johanne Thibault, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelme entérine et approuve la réalisation des travaux et autorise la présentation de la reddition de comptes. Certifie que Madame Jessica Bouchard est dûment autorisée à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-72

DÉSIGNATION – PERSONNE RESPONSABLE DE LA GESTION DES COURS D'EAU POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

CONSIDÉRANT la liste des personnes responsables désignées par le Conseil de la MRC de La Matanie afin qu'elles exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de changer le nom de la personne responsable de la gestion des cours d'eau, et de son substitut, pour le territoire de la municipalité de Saint-Adelme;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent soumettre, par résolution, le nom des personnes (responsable et substitut) qu'elles souhaitent voir agir à titre de responsables locaux en vertu de ladite Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu à l'unanimité :

DE désigner Monsieur Bruno Bernier, à titre de personne responsable de la gestion des cours d'eau, pour le territoire de la municipalité de Saint-Adelme afin qu'ils exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

DE transmettre copie de la présente résolution à la MRC de La Matanie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-73

DÉSIGNATION – ADJOINT À L'INSPECTEUR DE LA MRC DE LA MATANIE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 240-2010 ET 241-2010 RELATIFS À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

CONSIDÉRANT la liste des personnes désignées, par le Conseil de la MRC de La Matanie, responsables de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées sur le territoire de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un adjoint à l'inspecteur de la MRC de La Matanie responsable de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées pour le territoire de la municipalité de Saint-Adelme;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent soumettre, par résolution, le nom des personnes (responsable et substitut) qu'elles souhaitent voir agir à titre d'adjoint à l'inspecteur de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Thibault et résolu à l'unanimité:

DE désigner Monsieur Bruno Bernier, à titre d'adjoint à l'inspecteur de la MRC de La Matanie responsable de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées;

DE transmettre copie de la présente résolution à la MRC de La Matanie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-74

AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, JESSICA BOUCHARD, À SIGNER LES DOCUMENTS DE LA DEMANDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 DE SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE (CHARGÉ(E) DE PROJET)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelme a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Adelme et de Grosses-Roches désirent présenter un projet de chargé de projet en partageant la ressource humaine entre les municipalités dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE le projet d'entente entre les municipalités est de 3 ans;

ATTENDU QUE les coûts du projet d'élèvent à 183 412,25 \$ et que les municipalités assumeront 20 % des dépenses qui s'élèvent à 36 682,45 \$ divisé entre les deux municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Adelme s'engage à participer au projet de chargé de projets et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- La directrice générale et greffière/trésorière Madame Jessica Bouchard est autorisée à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-75

DEMANDES DE SOUMISSIONS POUR CREUSER LES FOSSÉS

CONSIDÉRANT QU'il faut effectuer des travaux pour l'entretien des routes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu de demander des soumissions pour faire creuser les fossés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-76

AUTORISER L'ACCÈS AU COMPTE ACCÈS D DE DESJARDINS À MADAME ANNICK HUDON COMME ADMINICTRATRICE SECONDAIRE;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe a besoin d'un accès au compte Accès D de Desjardins pour accomplir son travail;

CONSIDÉRANT QU'avec cet autorisation elle pourra remplacer la directrice générale si besoin est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yanick Levasseur et résolu d'autoriser l'accès au compte Accès D de Desjardins à Madame Annick Hudon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-77

AUTORITSER L'ACCÈS À CLICSÉQR À ANNICK HUDON (DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe a besoin d'un accès au compte Accès D de Desjardins pour accomplir son travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Truchon et résolu d'autoriser l'accès à CLICSÉQR à Madame Annick Hudon, Directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-78

AUTORITSER L'ACCÈS À CLÉGC À ANNICK HUDON (DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe a besoin d'un accès au compte Accès D de Desjardins pour accomplir son travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu d'autoriser l'accès à CLÉGC à Madame Annick Hudon, Directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2023-79

SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION D'UN TRACTEUR FENDT FT288S4 POUR DEUX ANS

CONSIDÉRANT QUE notre souffleur est vieillissant et que le coût des travaux pour le restauré serait très élevé;

CONSIDÉRANT QUE nous ne devons nous assurer d'avoir la machinerie nécessaire pour l'ouverture des routes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelme approuve la signature, par la directrice générale, du contrat de location d'un tracteur FENDT FT288S4 avec Les cultures BM inc. (9306 1778 Qc inc);

QUE le contrat est d'une durée de deux ans du 1^{er} novembre au 1^{er} mai pour les années 2023-2024 et 2024-2025;

QUE la Municipalité s'engage à verser la somme de 2 500 \$ plus taxes par mois pour 300 heures d'utilisation annuelle et que les heures supplémentaires seront au taux de 55 \$ de l'heure;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24. Monsieur le conseiller Yanick Lavasseur donne l'avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-07 décrétant un emprunt pour l'achat d'équipements pour le tracteur.

23. Prise d'acte-dépôt divulgation des intérêts pécuniaires des élus municipaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2023-80
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h34.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Josée Marquis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Josée Marquis, mairesse

Jessica Bouchard
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je soussignée, Josée Marquis, mairesse de la Municipalité de Saint-Adelme, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Josée Marquis, mairesse